

ANNALES

Concours de recrutement de conservateurs des bibliothèques

Fonction publique d'État
Concours externe / Concours interne

Rapport du jury

Session 1995

Sous la direction de M. Claude Roche
président du jury

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

17-21, boulevard du 11 Novembre 1918

69623 VILLEURBANNE cedex

ISBN : 2-910227-08-1

SOMMAIRE

I. - Conditions générales	
1. - Organisation du concours	p. 4
2. - Le jury	p. 4
3. - Données chiffrées globales	p. 4
4. - Remarques générales sur les candidats	p. 5
II. - Épreuves écrites d'admissibilité	
1. - Considérations générales sur le concours	p. 6
2. - Composition	p. 7
3. - Note de synthèse	p. 9
4. - Traduction	p. 12
III. - Épreuves orales d'admission	
1. - L'admissibilité	p. 16
2. - Conversation avec le jury	p. 16
3. - Résumé et commentaire d'un texte administratif	p. 17
4. - Résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique	p. 18
5. - Épreuve de langue	p. 19
6. - Épreuve facultative portant sur le traitement automatisé de l'information	p. 21
7. - L'admission	p. 21
IV. - Tableaux statistiques	
1. - Concours externe	p. 23
2. - Concours interne	p. 36
V. - Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	
1. - Composition	p. 42
2. - Note de synthèse	p. 44
VI. - Épreuves orales d'admission	p. 53

I - CONDITIONS GENERALES

1 - ORGANISATION DU CONCOURS

L'organisation de la session 1995 du concours était assurée par l'ENSSIB, dans le cadre de la déconcentration de la gestion des concours mise en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les personnels de bibliothèque.

En application du décret n°92-26 du 9 janvier 1992, l'arrêté du 18 février 1992 fixe les conditions d'organisation des concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires d'Etat entrant à l'ENSSIB (cf. annexe 1).

La période d'inscription au concours était fixée du 17 octobre au 18 novembre 1994.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 16 et 17 février à Villeurbanne et à Paris, ainsi qu'à Saint-Denis de la Réunion, Schœlcher (Martinique), Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et Nouméa. Les jurys se sont réunis à Paris le 2 mars 1995 afin de mettre au point les barèmes de notation et se répartir les copies pour la double correction. La délibération d'admissibilité a eu lieu le 26 avril 1995 à l'ENSSIB (Villeurbanne).

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à l'ENSSIB, du 29 mai au 1er juin 1995.

2 - LE JURY

Le jury était composé de membres de l'Enseignement supérieur, de personnalités qualifiées et de membres du personnel scientifique des bibliothèques. Constitué de manière à être représentatif des différents types de bibliothèques dans lesquelles les conservateurs ont vocation à servir, il était nouvellement présidé par Monsieur Claude Roche, professeur à l'université de Caen.

La liste des membres du jury figure en annexe 2.

3 - DONNEES CHIFFREES GLOBALES

	Concours externe	Concours interne	Total
Postes offerts *	16	15	31 *
Dossiers reçus	1585	72	1657
Candidats recevables	1572	56	1628
Candidats présents	1189 (75,64 %)	48 (85,7 %)	1237 (76 %)
Candidats admissibles	113 (9,5 %)**	18 (37,5 %)**	131 (10,6 %)
Candidats admis	25 (2,1 %)**	6 (12,5 %)**	31 (2,5 %)**
Liste complémentaire	12 (1 %)**		12 (0,97 %)**

*Deux postes étaient, en plus, proposés par la ville de Paris.

**Les pourcentages indiqués le sont par rapport aux candidats présents à l'écrit du concours ; les candidats présents sont comptabilisés lors de la première épreuve écrite (traduction pour les externes et note de synthèse pour les internes). D'autres abandons peuvent se produire par la suite.

Le pourcentage des candidats inscrits qui ne se sont pas présentés à l'écrit a été de 24,36 % pour l'externe et de 14,28 % pour l'interne. Dans son ensemble (24 %), il diminue assez sensiblement par rapport à celui de 1994 (29 %).

Le tableau ci-dessous récapitule brièvement l'évolution du concours depuis 1992 :

	1992	1993	1994	1995
Postes offerts (Etat)	70 (+11)	47 (+16)	42	31
Candidats inscrits	842	1152	1416	1628
soit par rapport à l'année précédente		+ 36,8 %	+ 22,9 %	+14,9 %
Pourcentage des internes inscrits	15 %	7,3 %	3,1 %	3,44 %

4 - REMARQUES GENERALES SUR LES CANDIDATS

Dès la clôture des inscriptions, le service des concours de l'ENSSIB a procédé à l'examen de la recevabilité des dossiers de candidature reçus, en fonction des dispositions transitoires, toujours en vigueur, du décret du 9 janvier 1992.

Au total, 29 dossiers ont été jugés irrecevables, 13 pour l'externe et 16 pour l'interne.

On trouvera dans les tableaux statistiques donnés en annexe des données relatives au sexe, à l'âge, au niveau d'études, au grade (candidats du concours interne) et au lieu de résidence des candidats.

II - LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1 - CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE CONCOURS

L'écrit a été plus sélectif cette année, avec une barre d'admissibilité fixée à 11,4 sur 20 pour le concours externe, contre 10 les deux années précédentes. Il le restera probablement, ne serait-ce que par l'effet mécanique de l'augmentation du nombre de licenciés, même si le nombre de places offertes cessait de baisser. Autrement dit, il est d'abord demandé un bon niveau en dissertation, note de synthèse et langue. Pour le concours interne, la barre d'admissibilité était sensiblement inférieure (9,4 sur 20), mais la barre d'admission a été la même (environ 12,4 sur 20). Il s'agit bien, en effet, du même concours, conduisant aux mêmes fonctions. Une autre logique que celle du concours sur épreuves aurait pu être envisagée (concours sur dossier) ; mais elle n'a pas été retenue. Dans ces conditions, il n'a été possible de classer que six candidats ; notons tout de même que cela en fait un de plus que l'an passé, pour un nombre de places moindre, et bien entendu un taux de succès supérieur à celui du concours externe, pour des candidats dont le profil n'est guère différent, sauf exception.

Le résultat de l'écrit ne préjuge pas du résultat final ; bien sûr, il vaut toujours mieux avoir des points d'avance ; mais 4 admissibles avec 14 de moyenne n'ont pas été reçus, les premier et second de l'écrit ont été reçus respectivement 19e et 20e, enfin les derniers admis avaient comme rang d'admissibilité respectivement 106e ex-aquo et 109e ex-aquo, autrement dit dernier. C'est que l'oral ne s'attache pas aux mêmes qualités que l'écrit. Un candidat un peu contestataire (qu'il ne prenne pas nécessairement cette appréciation pour une critique s'il lit ce rapport) comparait une phase de son interrogation de culture générale à un jeu télévisé. Il est vrai que le jury, rassuré sur les qualités de fond de l'ensemble des admissibles, ne se prive pas de chercher à évaluer l'étendue des connaissances des candidats dans des domaines variés : l'histoire et la littérature, notamment françaises, ou les arts. Il s'étonne de l'ignorance que peuvent manifester des candidats dans des domaines même voisins de leur spécialité : on ignorera qui est Richelieu quand on a un DEA d'histoire, ou Titién avec un DEA d'histoire de l'art. La faute en incombe à une trop grande spécialisation de l'enseignement - ce travers de l'université paraît avoir contaminé les classes préparatoires - et peut-être aussi à une pratique trop large des " validations d'acquis " qui consistent plus à reconnaître une formation générale (par exemple, dans le cas des anciens khâgneux ou des élèves des IEP) que la possession d'un savoir. Les candidats auront intérêt à pratiquer des lectures variées, à se laisser guider par leur curiosité, dont le jury apprécie toujours les manifestations. La lecture attentive de bons manuels de l'enseignement secondaire leur éviterait aussi les lacunes les plus criantes.

Le concours 1995 n'a pas permis de recruter un nombre significatif de scientifiques, comme le souhaitait le directeur des bibliothèques. On se retrouve en effet dans la situation qui a été celle des IUFM, où seulement 3 % des futurs professeurs des écoles avaient un diplôme scientifique en 1992 (rapport Gouteyron, Sénat, 27 octobre 1992). De ce côté, on a observé un timide début de rééquilibrage. Mais ici, la définition même du concours ne le permet pas. Les trois épreuves d'écrit favorisent respectivement le khâgneux (ou l'agrégé de lettres), le juriste (ou l'ancien élève de Sciences Po) et le linguiste. On pourrait tâter de sujets de dissertation moins " littéraires ", sans que cela neutralise la supériorité de ceux qui possèdent la technique et la pratique de la dissertation. La diversité des profils des scientifiques ne permet même pas d'envisager une épreuve scientifique unique. Les parcours d'un mathématicien, d'un physicien, d'un biologiste, sont en effet très vite distincts, les universités s'étant mises

d'accord pour ne pas respecter l'exigence d'un modeste tronc commun qui figure pourtant dans les arrêtés Lang de janvier 1993 ; les licences scientifiques mais pluridisciplinaires n'ont qu'une existence virtuelle. Si un rééquilibrage du corps en faveur des scientifiques demeure un objectif de la DISTNB, celui-ci ne pourra être atteint qu'au prix de modifications substantielles du concours. En tout état de cause, il paraît difficile que ces réflexions aient une incidence sur le concours de 1997.

2 - COMPOSITION

Concours externe

D'un énoncé aussi lapidaire que limpide (" la commémoration "), le sujet ne présentait pas de difficulté particulière de compréhension. Aussi, contrairement à ce que le jury avait pu observer en 1994, les contresens ont-ils été rares, malgré quelques confusions entre commémoration, histoire et mémoire. Toutefois, chacun s'en doute, réussir une épreuve de cette nature nécessite bien autre chose que du simple bon sens. A cet égard, la cuvée 1995 s'illustre surtout par sa médiocrité, au sens étymologique : peu de copies proprement scandaleuses, un nombre considérable de dissertations où les généralités le disputent aux platitudes et où la naïveté va de pair avec le simplisme. Disons-le sans ambages, le jury a été unanime à juger ennuyeuse la correction de ces copies.

Ce sentiment s'explique probablement par l'inaptitude, chez beaucoup de candidats, à mesurer les divers aspects de la question posée. Une approche réductrice les a trop souvent conduits à n'envisager la commémoration que comme un cérémonial et un acte civique ou à limiter la problématique à une confrontation mémoire/histoire. Or c'était tout autre chose que l'on était en droit d'attendre. Il s'agissait notamment de s'interroger sur la validité du phénomène commémoratif au moment même où il semble envahir le champ du quotidien. Cette multiplication traduit-elle la vivacité d'un maintien des traditions ou n'est-elle que l'ombre portée d'une crise identitaire ? Quelle signification revêt, dans la conscience collective et dans la conscience personnelle, l'acte de commémoration ? Pour répondre à ces questions, l'établissement d'une typologie s'imposait. Nous l'avons déjà relevé, la commémoration ne peut se réduire à un cérémonial : il existe des moments commémoratifs, des actes commémoratifs, des objets commémoratifs, y compris des livres, depuis les Tombeaux jusqu'aux volumes jubilaires (Festschriften, Mélanges...), des lieux commémoratifs. Les formes qu'elle épouse sont, elles aussi, diverses : commémoration civique bien souvent, mais aussi commémoration culturelle, commémoration " marchande ", commémoration religieuse dont la dimension sacrée invitait à d'intéressants aperçus. On le voit, le sujet était bien plus riche qu'il n'y paraissait d'emblée. Au reste, la lecture attentive des pages d'introduction de l'ouvrage fondamental de Pierre Nora Les lieux de mémoire - ou tout au moins celle des innombrables comptes rendus auxquels il a donné lieu, y compris dans la presse de vulgarisation - aurait pu fournir la matière d'un raisonnement approfondi.

Dans l'ensemble, les copies ont donc révélé une extrême diversité dans l'aptitude des candidats à l'expression écrite et à la mise en oeuvre d'une réflexion étayée et cohérente. Les notes éliminatoires (au-dessous de 5) renvoient à des copies qui cumulent expression fautive, orthographe déficiente, inexistence d'un plan et légèreté de contenu. Entre 9 et 11 émerge un lot de copies qui se signalent par des aperçus intéressants et originaux, écrits dans un français à peu près correct, mais dont, trop souvent, l'organisation ou la maturité laisse à désirer. Au dessus de 12 se situent des dissertations de réelle qualité, les meilleures d'entre elles joignant à une expression élégante une pensée ferme et nourrie de culture.

La double correction a bien fonctionné : avec des corrections effectivement indépendantes, l'écart entre les deux notes n'excédait pas un point dans les 3/4

des copies. Quand il était supérieur, il s'agissait en général de copies que nous avons eu du mal à évaluer : souvent, la richesse des idées, des références culturelles pertinentes souffraient d'une certaine absence de plan, d'inutiles redites. Nous avons fait preuve d'indulgence envers ce désordre chaque fois que nous avons pu penser qu'il tenait plus à un défaut de technique qu'à un esprit faux.

Sans céder à la facilité d'un sottisier, soulignons pour finir qu'il n'est pas admissible qu'un candidat à un concours de ce niveau puisse affirmer que Pierre et Marie Curie sont les inventeurs du vaccin ou que " Boileau écrivait des oraisons funèbres, pratique reprise par André Malraux (sic) ".

Concours interne

Le bilan de la session 1995 est très comparable à celui de la précédente. La moyenne est légèrement supérieure à 9, la plupart des notes étant situées dans une fourchette allant de 6 à 12. L'orthographe est en général satisfaisante, mais la qualité de l'expression laisse trop souvent à désirer. Nombre de copies sont rédigées dans un " style " pesant, pour ne pas dire franchement indigeste. Dans un contexte professionnel où il s'agira de plus en plus de convaincre des décideurs de l'intérêt d'engager des actions coûteuses et de longue durée, il serait fâcheux de confondre obscurité et ennui avec le sérieux indispensable.

Au-delà des éléments de culture générale nécessaires à son traitement, le sujet (" Estimez-vous que la puissance économique façonne la culture ? ") impliquait l'analyse des divers aspects que pouvaient présenter les termes employés. Or, la plupart des candidats ont manifesté dans leur exposé une vision partielle, voire réductrice, du sujet. Alors qu'une perspective historique longue s'imposait à l'évidence, beaucoup n'ont considéré que les années d'après-guerre ou même la période inaugurée par la création d'un ministère chargé de la culture. De même, la notion de mécénat privé, pourtant essentielle, a trop rarement été évoquée, comme si la puissance économique n'appartenait qu'à l'Etat ou aux collectivités territoriales, ou comme si seule l'expansion de cultures nationales dans un contexte d'échanges mondialisés devait être prise en compte.

Est-ce l'étendue de la culture des candidats qui est en cause ou bien un défaut de réflexion et d'analyse dans le traitement de la question ? Aux recommandations déjà formulées l'année dernière, il semble en tout cas nécessaire d'ajouter une incitation forte à ne pas s'engager précipitamment dans la phase de rédaction. Il est certes loisible au candidat de privilégier tel ou tel aspect de la question posée, mais encore faut-il qu'il montre qu'il n'ignore pas les autres dimensions du problème et qu'il justifie son choix de manière cohérente.

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits :	1572	56
Nombre de présents :	1127	46
Nombre de copies blanches :	15	1
Moyenne :	8,14	9,07
Note mini :	1	4
Note maxi :	16	17
Nombre de notes éliminatoires :	80	1

3 - NOTE DE SYNTHÈSE

Concours externe

Les sujets proposés correspondaient aux cinq options prévues : lettres et arts (" La protection du patrimoine "); sciences humaines et sociales (" L'insertion de la jeunesse dans la société française "), sciences exactes et techniques (" La révolution du virtuel "), sciences juridiques, économiques et politiques (" L'élargissement de l'Union européenne "), sciences de la nature et de la vie (" La biologie moléculaire et l'origine de l'homme ").

Si les candidats comprennent, dans l'ensemble, les textes constituant les dossiers, force est de constater que l'exercice de la note de synthèse leur pose toujours un certain nombre de difficultés.

Avant de passer en revue les défauts relevés le plus fréquemment dans les copies, il faut souligner la qualité de plusieurs d'entre elles : introduction posant les problèmes et annonçant le plan, informations parfaitement dominées et organisées intelligemment, style agréable, voire brillant, conclusion ouvrant des perspectives, etc.

Les remarques négatives sont à peu près identiques à celles des années précédentes. La constatation majeure ressortant de l'examen des copies est que très peu nombreuses sont celles répondant à l'énoncé de l'épreuve, c'est-à-dire présentant une véritable synthèse des documents composant le dossier.

La technique même de la note de synthèse est souvent mal maîtrisée. Trop de devoirs se présentent comme la juxtaposition, sans aucune problématique, de résumés des textes, quand ils ne se contentent pas d'en recopier une ou plusieurs phrases jugées significatives. D'autres prennent la forme de dissertations, exposant la position du candidat plus que celles des auteurs des textes du dossier. Ces devoirs, mais ils ne sont pas les seuls, dépassent alors allègrement la longueur maximale du devoir, fixée à quatre pages¹. Enfin, quand un effort de construction de plan est fait, il est souvent maladroit, se contentant de recourir à des schémas passe-partout, ne mettant ainsi en valeur que l'incapacité de leurs auteurs à mener une véritable réflexion sur les éléments extraits du dossier ou encore à hiérarchiser les informations qu'ils contiennent.

Peu de candidats sont capables d'extraire des textes les éléments les plus pertinents : on rencontre trop de copies reprenant en détail, parfois dans les termes mêmes utilisés par l'auteur, des idées parfois séduisantes mais ne jouant qu'un rôle mineur dans la problématique posée par le sujet. Certaines copies exploitent presque exclusivement le document qui paraît le plus important. Réciproquement, des idées essentielles sont souvent omises, ou insuffisamment mises en valeur.

Par ailleurs, on ne saurait trop insister sur le soin qui doit être apporté à la forme. Un nombre significatif de devoirs comportent une syntaxe et une orthographe inacceptables. Les fautes relevées, que l'on veut croire dues à l'émotion du concours ou au manque de temps, ne poussent pas les correcteurs à l'indulgence. La médiocre qualité du style a également été relevée par l'ensemble du jury.

¹ Une précision à ce propos : la norme ainsi indiquée est indicative, le jury prenant évidemment en compte la taille de l'écriture des candidats. Il s'attend à une souplesse comparable de leur part, et jugera aussi sévèrement, comme hors normes, un devoir de cinq pages écrit en " pattes de mouche " qu'une copie simple remplie d'une vaste écriture, dont deux phrases suffisent à remplir une page. Pour formelle qu'elle puisse paraître aux yeux de certains candidats, la contrainte de longueur est un élément important de l'épreuve : les futurs conservateurs s'apercevront très vraisemblablement lors de leur carrière que savoir s'exprimer de manière concise peut être un atout.

En conclusion, afin d'améliorer la qualité des copies, et sans donner à cette énumération un caractère intangible, le jury souhaite rappeler aux candidats les différentes opérations qui lui paraissent devoir être accomplies pendant la durée de l'épreuve pour permettre la rédaction d'une note de synthèse honorable :

- première lecture exhaustive du dossier ;
- deuxième lecture critique, en prenant note des points essentiels de chaque document ;
- phase d'élaboration du plan, par rapprochement des proximités ou des contradictions existant entre les éléments ainsi relevés ;
- rédaction d'un ensemble comportant obligatoirement introduction et conclusion ;
- relecture attentive de la note pour en éliminer les fautes graves (orthographe, syntaxe) et vénielles (redites, lourdeurs).

	Concours externe	
Nombre d'inscrits :	1572	
Nombre de présents :	1169	
Nombre de copies blanches :	22	
Moyenne :	8,55	
Note mini :	1	
Note maxi :	18	
Nombre de notes éliminatoires :	84	
Lettres & arts		
Nombre d'inscrits :	752	47,8 %
Nombre de présents :	588	
Nombre de copies blanches :	17	
Moyenne :	8,43	
Note mini :	2	
Note maxi :	18	
Nombre de notes éliminatoires :	48	
Sciences humaines		
Nombre d'inscrits :	525	33,4 %
Nombre de présents :	397	
Nombre de copies blanches :	4	
Moyenne :	8,29	
Note mini :	1	
Note maxi :	16	
Nombre de notes éliminatoires :	29	
Sciences juridiques		
Nombre d'inscrits :	212	13,5 %
Nombre de présents :	132	
Nombre de copies blanches :	0	
Moyenne :	9,67	
Note mini :	2	
Note maxi :	17	
Nombre de notes éliminatoires :	5	

Sciences & techniques		
Nombre d'inscrits :	32	2 %
Nombre de présents :	19	
Nombre de copies blanches :	0	
Moyenne :	9,63	
Note mini :	4	
Note maxi :	15	
Nombre de notes éliminatoires :	1	
Sciences de la nature et de la vie		
Nombre d'inscrits :	51	3,2 %
Nombre de présents :	33	
Nombre de copies blanches :	1	
Moyenne :	8,72	
Note mini :	1	
Note maxi :	13,5	
Nombre de notes éliminatoires :	1	

Concours interne

Le sujet portant sur les acquisitions en bibliothèque était très proche des préoccupations des candidats. Trop proche ?

En effet le manque de recul paraît le défaut essentiel : la majorité des candidats a procédé à une série d'énumérations, ou de comptes rendus des textes à analyser, sans aucun esprit de synthèse.

Même si la nécessité de faire un plan a été enregistrée, elle n'est pas toujours comprise et reste artificielle : il ne suffit pas d'annoncer le plan, il est indispensable qu'il corresponde à une argumentation et qu'il soit expliqué.

Enfin l'expression était plutôt correcte.

Nombre d'inscrits :	56
Nombre de présents :	48
Nombre de copies blanches :	1
Moyenne :	9,21
Note mini :	3
Note maxi :	15
Nombre de notes éliminatoires :	2

4 - TRADUCTION

Les extraits proposés pour l'épreuve de traduction, en langues vivantes (et ceci vaut même pour l'espagnol : l'extrait de journal était tiré d'une tribune libre du philosophe Fernando Savater) comme en langues mortes, étaient tous tirés d'auteurs plus qu'estimables. Tous exigeaient de la part des candidats du savoir et du savoir-faire, certes, mais surtout de la finesse, pour aboutir à une bonne traduction.

Ces textes ont bien rempli leur fonction, qui était de bien distinguer entre les bons candidats (il y en a eu beaucoup) et les moins bons.

Une fois de plus, les correcteurs ont signalé un bon nombre de copies dont le français était inacceptable, soit pour des raisons d'orthographe, soit pour des raisons de grammaire ou de syntaxe, soit pour une combinaison des deux. " Si j'aurais su, j'aurais pas venu " semblerait relever de moins en moins de la plaisanterie linguistique.

En **russe**, une lecture attentive du texte de Makanine, Le retardataire, aurait dû permettre aux candidats d'éviter les erreurs grossières de compréhension. Les passages difficiles ont été notés avec indulgence, mais les fautes de temps, les barbarismes, etc. ont été sanctionnés comme il se doit. Les notes se sont échelonnées de 01 à 17.

En **italien**, une certaine connaissance de la religion catholique était nécessaire (elle est utile pour comprendre la culture italienne en général, d'ailleurs). L'ignorance des candidats nous a valu un moine bleu ciel # un monaco celestino, et certains candidats n'ont même pas reconnu l'Ancien testament sous les traits de " l'antico testamento " ! Dà sole n'est pas non plus il sole, et le très clair bacillo di Hansen est devenu le Basile de Hansen. Outre un bon niveau de culture générale, le concours exige une meilleure connaissance de la langue que celle manifestée par ces candidats.

Le texte **espagnol**, dont on a déjà dit deux mots, supposait une bonne connaissance du vocabulaire du monde du pouvoir et de l'édition. La langue était soutenue sans être classique.

La difficulté du texte proposé en **allemand** provenait d'un mélange des registres abstrait et concret qu'il fallait essayer de conserver en français, même si certaines analogies pouvaient sembler déroutantes (historiens comparés à des guerriers, puis à des termites).

Voici les principales erreurs relevées :

- brechen ...ein = font irruption. Il s'agissait ici du verbe einbrechen, et non d'un adjectif " brechen* ", inventé par quelques candidats.

- der Bienenstock = la ruche.

- macht die ohnehin verzweifelte situation... verzweifelter = le sujet de macht était la proposition précédente Die... zu verteidigen et verzweifelter l'attribut du COD die ohnehin verzweifelte Situation ; verzweifelter était bien sûr un comparatif = rend encore plus désespérée la condition humaine, pourtant déjà suffisamment désespérée.

- der plunder = le bric-à-brac. On pouvait se référer au dictionnaire.

- friedlich est l'adverbe formé sur der Friede (la paix) et signifie pacifiquement, à ne pas confondre avec freiheitlich = librement.

- am Felde aufgelesen = recueilli, ramassé sur le terrain. Dans ce contexte militaire, das feld était synonyme de das Schlachtfeld. Il faut noter à propos de aufgelesen que le premier sens de lesen est récolter (cf. die Weinlese).

- das Zeughaus = l'arsenal (bien expliqué par le dictionnaire).

- Ne pas confondre der Mörder = le meurtrier avec der Mord = le meurtre.

- verteinert provenait logiquement de der Stein et signifiait pétrifié.

- Bon nombre de candidats ont trébuché sur la proposition hachen es die Historiker... abgesehen. L'expression es absehen auf Acc signifiait ici : jeter son dévolu sur.

La fin du texte mettait le doigt sur l'utilisation abusive que font les historiens de leur discipline dans le but d'interpréter l'avenir avec cette phrase-pivot saisissante, et hélas ! souvent mal comprise : " Dans leur aveuglement, les historiens, bien sûr, sont devenus voyants. "

Pour le **latin**, le jury avait choisi un texte de Pline l'Ancien en raison de son intérêt pour l'histoire des bibliothèques. En dépit de la brièveté du texte, de nombreuses copies sont restées inachevées, ce qui explique la moyenne basse de l'épreuve. De nombreux candidats n'ont pas été capables de reconnaître la construction des phrases latines et de multiples confusions ont conduit à des non-sens : par exemple, ligne 1 aere , qui, après auro argentoue, vient de aes (airain, bronze) et non pas de aer : que signifie une statue " en air " ? A la ligne 2, dicantur a été rattaché à dico, dicere, alors qu'il s'agissait d'une forme du verbe dicare, que l'on retrouve à la ligne 5 (dicando). A la ligne 3, certains n'ont pas vu que maius était un comparatif et l'ont confondu avec le mois de mai (Maius) ! A la ligne 6, certains ont pris le Pirée pour un homme en confondant Alexandre (Alexander) avec Alexandrie (Alexandrea) et en prenant Pergame (Pergamus), fameuse pour sa bibliothèque, pour le nom d'un souverain. La note sur les épigraphes métriques d'Atticus n'a pas toujours été mise à profit par les candidats.

La compréhension d'un texte latin exige une véritable connaissance de la syntaxe. Un peu plus de rigueur dans l'analyse des constructions grammaticales et des formes permettrait d'éviter ce genre de confusions. Les textes proposés demandent une bonne culture générale, et non une érudition pointue. On attend des candidats qu'ils s'efforcent de comprendre le sens d'un texte en suivant méthodiquement l'enchaînement des idées (les textes proposés ont un sens !) et qu'ils en rendent les nuances en éclairant les détails par la compréhension d'ensemble.

En **anglais**, les candidats devaient traduire un texte de Daphne Du Maurier (un passage tiré de The Apple Tree, 1952), récit à la troisième personne, teinté de symbolisme, concernant un homme, son jardinier et deux arbres, dont l'un semble inutile au propriétaire, qui voudrait s'en débarrasser.

Les difficultés rencontrées par les candidats ont été d'ordre varié :

- lexicales : bud, twig, curling, somehow, lithe, humped, stooping ont posé problème, entre autres close # closed. Les syntagmes verbaux turned away, did away with, sprang away, etc. ont posé un problème majeur.

- grammaticales : ignorance des temps des verbes en anglais et de leur traduction en français, débouchant sur des incohérences ; might have been... a posé des problèmes insolubles à beaucoup de candidats. Anyone (n'importe qui) a souvent été confondu avec nobody (personne ne...). Résultat :

contresens !

- syntaxiques : le style des dialogues était moins déroutant que dans les extraits des deux années précédentes, mais il fallait faire attention à la cohérence globale du texte. Quand on appelle un arbre "she" par affection en anglais, il faut éviter de reprendre par "elle" en français (accord de genre avec "un arbre").

Le système de correction repose sur un barème de notation qui établit une hiérarchie dans la gravité des erreurs commises :

- mal dit / faute d'orthographe n'entraînant pas de changement de sens (*avoir recourt, *develloper, etc.) / sens inexact, etc.

- faux sens / calque (I've got hopes # j'ai des espoirs), etc.

- barbarismes grammaticaux (* il rompu, *il se dressé, *aucunes pommes...);

- contresens / non-sens (Anyone would think # personne ne penserait).

Des bonus ont été attribués pour des traductions astucieuses. En effet, il ne faut pas oublier que la version est aussi, et peut-être surtout, un test de français.

Les notes se sont échelonnées sur toute la gamme de 0 à 20, chaque note étant très strictement quantifiable, donc justifiée.

La version ne s'improvise pas. Il faut un entraînement régulier, de solides connaissances lexicales et grammaticales, et cette aisance qui vient d'avoir été confrontée à une grande variété de textes à traduire. Qu'on se le dise !

	Concours externe	
Nombre d'inscrits :	1572	
Nombre de présents :	1189	
Nombre de copies blanches :	11	
Moyenne :	8,8	
Note mini :	0	
Note maxi :	19,5	
Nombre de notes éliminatoires :	260	
Anglais		
Nombre d'inscrits :	991	63 %
Nombre de présents :	734	
Nombre de copies blanches :	4	
Moyenne :	9,13	
Note mini :	0	
Note maxi :	19,5	
Nombre de notes éliminatoires :	151	

Allemand		
Nombre d'inscrits :	157	9,98 %
Nombre de présents :	130	
Nombre de copies blanches :	1	
Moyenne :	8,44	
Note mini :	0,5	
Note maxi :	18	
Nombre de notes éliminatoires :	23	
Espagnol		
Nombre d'inscrits :	166	10,55 %
Nombre de présents :	124	
Nombre de copies blanches :	0	
Moyenne :	9,04	
Note mini :	0,5	
Note maxi :	18	
Nombre de notes éliminatoires :	22	
Italien		
Nombre d'inscrits :	69	4,4 %
Nombre de présents :	54	
Nombre de copies blanches :	1	
Moyenne :	9,68	
Note mini :	1	
Note maxi :	19	
Nombre de notes éliminatoires :	5	
Russe		
Nombre d'inscrits :	11	0,7 %
Nombre de présents :	8	
Nombre de copies blanches :	0	
Moyenne :	8,25	
Note mini :	1	
Note maxi :	17	
Nombre de notes éliminatoires :	2	
Latin		
Nombre d'inscrits :	167	10,6 %
Nombre de présents :	131	
Nombre de copies blanches :	5	
Moyenne :	6,76	
Note mini :	0,5	
Note maxi :	16	
Nombre de notes éliminatoires :	55	
Grec ancien		
Nombre d'inscrits :	11	0,7 %
Nombre de présents :	8	
Nombre de copies blanches :	0	
Moyenne :	8,5	
Note mini :	1	
Note maxi :	16	
Nombre de notes éliminatoires :	2	

II - LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

1 - L'ADMISSIBILITE

Après examen des résultats des différentes épreuves, le jury a fixé le niveau d'admissibilité à 57/100 pour le concours externe et à 47/100 pour le concours interne.

On trouvera dans les tableaux statistiques relatifs à chaque concours la répartition des admissibles par sexe, âge, niveau d'études et lieu de résidence, ainsi que leurs résultats aux épreuves écrites.

2 - CONVERSATION AVEC LE JURY

Cette épreuve, qui peut déconcerter le candidat, est peut-être aussi la plus délicate pour le jury. On sait qu'elle consiste en un commentaire libre sur un court texte. Ces textes, proposés par les membres du jury, sont d'origines extrêmement diverses. Si le candidat ne connaît pas l'auteur du texte ou l'ouvrage dont il est extrait, il ne lui en sera donc pas fait forcément grief ; qu'il se concentre alors sur le texte lui-même. Après ce commentaire, qui ne devrait pas durer moins d'une dizaine de minutes, le jury pose des questions, d'abord à propos du texte et du commentaire, et ensuite sur divers sujets. L'objectif du jury est d'apprécier les différentes qualités qui seront utiles dans la profession : non seulement la culture proprement dite, sur laquelle la note d'écrit devrait rassurer, mais aussi les qualités de présentation, de bon sens, de contact, de largeur de vue. Le jury est bien conscient de la difficulté de la tâche ; on sait les critiques qui ont été faites à l'épreuve correspondante du concours de l'ENA, où on a voulu voir jusqu'à une épreuve de sélection sociale.

L'épreuve cherche en fait à mesurer un faisceau d'aptitudes, dont la " culture générale " ne constitue qu'un élément, plus facile d'ailleurs à définir en creux que de manière positive. C'est ainsi que, a fortiori s'il est détenteur d'un diplôme universitaire de deuxième voire de troisième cycle dans la discipline correspondante, celui qui aspire à devenir conservateur de bibliothèque doit pouvoir caractériser quelques-uns des grands courants littéraires de notre siècle ou, dans un autre domaine, avoir quelques vagues idées sur des figures telles que Mao Zedong ou Jean Moulin.

Mais le jury, estimant que la possession d'une tête bien faite reste encore le meilleur critère d'adaptabilité aux mutations professionnelles à venir, considère aussi comme relevant de la culture générale la capacité du candidat à réfléchir à des questions liées à la politique culturelle dans son ensemble, et aux livres en particulier. Le " j'aime les livres " entendu trop souvent comme principal élément de motivation paraît à cet égard un peu court.

Savoir faire face aux problèmes concrets qui peuvent se poser à lui et qui n'ont pas forcément de solutions toutes faites constituera l'une des principales tâches du conservateur. Le jury peut ainsi être conduit à placer le candidat " en situation ", en lui demandant comment il réagirait face à telle difficulté imprévue. Il ne s'agit ici pas tant d'obtenir une réponse – qui le plus souvent est affaire de circonstances – que de mesurer la capacité de réaction et la maturité du futur conservateur.

En conclusion, il apparaît que l'épreuve ne devrait pas désarçonner un candidat ayant eu l'occasion de la préparer. Rien ne permet de penser que l'esprit de synthèse relève de l'inné et non de l'acquis, et qu'une bonne préparation ne faciliterait pas le travail des candidats le jour de l'épreuve. Encore faut-il que ces derniers aient en eux un minimum de curiosité et d'ouverture sur le monde.

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits :	113	18
Nombre de présents :	109	18
Moyenne :	9,26	9,28
Note mini :	3	6
Note maxi :	18	15

3 - RESUME ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE ADMINISTRATIF (concours externe)

Les prestations ont été bonnes dans l'ensemble, se caractérisant par une qualité particulière des candidats ayant suivi la formation de sciences politiques : des exposés solides, bien charpentés, souvent étayés sur des connaissances juridiques bien assimilées avec une qualité d'expression certaine. Les réponses aux questions ponctuelles posées ont paru plus faibles. Notons qu'un nombre non négligeable de candidats étaient admissibles à d'autres concours.

A côté de ces candidats, d'autres paraissaient ignorants des bases mêmes de la discipline. Les sujets avaient été choisis dans le champ des documents administratifs que peut rencontrer un conservateur de bibliothèque. Leur nature était très diverse : extraits de lois ou de textes préparatoires, décrets, arrêtés, circulaires, ou encore propositions de directives européennes, décisions de justice, conventions, etc. Il s'agissait soit de documents récents présentés dans la forme où ils avaient été diffusés au sein de l'administration, soit de textes tirés du Journal officiel, d'un bulletin officiel, d'un code, d'un recueil, etc.

Les principaux thèmes retenus concernaient : l'organisation des pouvoirs publics, les personnes morales, l'organisation territoriale, la décentralisation, la propriété intellectuelle, le droit des collections, la gestion des personnels, des établissements, etc.

Une fiche remise au moment du tirage du sujet rappelait le cadre de l'épreuve : le candidat devait identifier la nature et l'origine du document tiré au sort et les concepts qu'il renfermait et d'autre part faire un commentaire construit après avoir identifié les intérêts du texte. Il était demandé aux candidats de partager le temps de l'épreuve en deux parties : 10 minutes de résumé et commentaire, 10 minutes d'échanges avec le jury sur le texte.

Les attentes du jury doivent être rappelées. Sont nécessaires pour se présenter à cette épreuve :

- des notions sur l'organisation des administrations et des pouvoirs publics, y compris l'administration des bibliothèques ;
- une connaissance suffisante des actes publics, et des notions sur l'organisation de la documentation administrative.

Les principales lacunes notées par le jury concernent l'imprécision du vocabulaire, l'absence de familiarité avec les documents eux-mêmes (les candidats gagneraient à feuilleter le Journal officiel, des bulletins officiels et quelques codes), et enfin l'absence d'esprit critique. Parmi les textes proposés, un pourcentage non négligeable, en effet, appelle interrogation, voire critique.

	Concours externe	
Nombre d'inscrits :	56	49,5 %
Nombre de présents :		
Moyenne :	55	
Note mini :	11,01	
Note maxi :	6	
	18	

4 - RESUME ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE DE CARACTERE SCIENTIFIQUE (concours externe)

Sur les 14 candidats interrogés, qui se répartissaient également entre les deux sexes, deux seulement avaient une formation à proprement parler scientifique (une licence de mathématiques dans un cas, un diplôme d'ingénieur dans l'autre).

Le jury avait choisi pour cette épreuve des textes (34 au total) qui couvraient tous les domaines de la science (sciences exactes, sciences de la nature, sciences humaines) et qui, à l'exception peut-être de deux ou trois articles de physique théorique, n'exigeaient pas de connaissances scientifiques particulières. Ces textes provenaient, soit de revues de vulgarisation de bon niveau (La Recherche, principalement), soit des pages scientifiques des grands quotidiens. Il s'agissait le plus souvent d'articles récents traitant de sujets d'actualité ou de problèmes scientifiques touchant à la vie en société (environnement, écologie, histoire de l'univers, découvertes paléontologiques, manipulations génétiques...) qui devraient intéresser tout " honnête homme " de la fin du deuxième millénaire. Le jury avait veillé à ce que les textes soient d'une difficulté et d'une longueur (2 à 3 pages maximum) à peu près égales.

Les candidats devaient choisir un texte parmi deux tirés au sort. Cette pratique (choix entre deux sujets) a été instaurée il y a deux ans afin de corriger les effets du tirage au sort simple, qui pouvait pénaliser, par exemple, un candidat littéraire tirant un texte de sciences exactes. Elle n'est pas parfaite, cependant, car le hasard veut que certains candidats aient effectivement à choisir entre deux textes de disciplines différentes alors que d'autres tirent deux textes voisins. Le jury suggère par conséquent que la formule soit encore améliorée l'année prochaine : le candidat tirerait au sort une paire de sujets, les paires ayant été préalablement constituées par le jury dans un souci d'équilibre et de variété. Ce système imposerait moins de contraintes dans le choix préalable des textes qui sont proposés pour cette épreuve : aujourd'hui, le jury a tendance à éliminer a priori les textes susceptibles de dérouter les candidats de formation littéraire, en particulier les articles de sciences exactes.

Le jury déplore que trop de candidats se contentent de résumer l'article qui leur est soumis, alors que l'épreuve consiste en un " résumé et commentaire " de texte. Le commentaire, sans être long, doit permettre au candidat de définir la nature ou le registre du texte étudié, de placer la problématique abordée dans

un contexte plus large, de la rattacher, le cas échéant, à des événements qu'elle peut éclairer, etc., bref de faire apparaître l'intérêt ou les limites du texte choisi.

	Concours externe	
Nombre d'inscrits :	14	12,4 %
Nombre de présents :		
Moyenne :	14	
Note mini :	11,64	
Note maxi :	8	
	16	

5 - EPREUVE DE LANGUE

Concours externe

Les candidats disposent d'une petite demi-heure pour préparer l'entrevue en langue étrangère sur un document tiré le plus souvent de la presse. Le jury attend des candidats :

- a) qu'ils présentent le contenu du document (résumé) ;
- b) qu'ils commentent ce même document, en lui fournissant un contexte ;
- c) qu'ils répondent, le cas échéant, aux questions du jury.

De nombreux candidats ont su analyser avec finesse les implications des documents proposés, et fournir un commentaire pertinent et cohérent. D'autres ont essayé d'improviser des réponses à partir des seules questions du jury. C'est là exercice périlleux qu'aucun candidat n'a mené à bien. L'oral de langues vivantes est une épreuve qui se prépare, et qui exige, outre une compétence linguistique certaine, rapidité, organisation et clarté.

Les notes obtenues, 17, 12 et 07 en russe, où il n'y avait que trois candidats à l'oral (deux externes et une interne), sont comprises entre 05 et 19 en allemand (20 candidats) où l'impression d'ensemble est plutôt satisfaisante, et où deux candidats ont fait preuve d'une grande maîtrise. En espagnol, si les candidats se sont assez bien tirés d'affaire en ce qui concerne le résumé, en revanche le commentaire a posé beaucoup de problèmes. En anglais, le jury a été frappé par la qualité des prestations. Une seule candidate a recueilli une note très basse (3 sur 20). Les candidats ont en général su aborder les sujets d'actualité de façon personnelle et argumentée.

Concours interne

Au bout de trente minutes de préparation, les candidats doivent traduire un passage (délimité d'avance) d'un document le plus souvent tiré de la presse étrangère, mais qui peut être aussi de nature littéraire, puis mener une conversation à partir de ce même document. A la différence du concours externe, cette conversation a lieu en français. A part cette différence de taille, le jury attend le même type de prestation que pour le concours externe. Cette

année, certains candidats ont fait preuve d'une grande aisance, et ont su tenir compte de leur expérience pour enrichir leurs remarques.

	Concours externe		Concours interne	
Langue / Commentaire				
Nombre d'inscrits :	113		18	
Nombre de présents :	109		18	
Moyenne :	11,43		11,39	
Note mini :	5		3	
Note maxi :	20		17	
Anglais				
Nombre d'inscrits :	12	10,6 %	14	77,8 %
Nombre de présents :	11		14	
Moyenne :	12,82		11,43	
Note mini :	8		3	
Note maxi :	17		16	
Allemand				
Nombre d'inscrits :	15	13,3 %	3	16,6 %
Nombre de présents :	14		3	
Moyenne :	12,18		11	
Note mini :	5		6	
Note maxi :	19		17	
Espagnol				
Nombre d'inscrits :	11	9,7 %		
Nombre de présents :	10			
Moyenne :	9,625			
Note mini :	5			
Note maxi :	18			
Italien				
Nombre d'inscrits :	3	2,6 %		
Nombre de présents :	3			
Moyenne :	15			
Note mini :	11,5			
Note maxi :	20			
Russe				
Nombre d'inscrits :	2	1,76 %	1	5,5 %
Nombre de présents :	2		1	
Moyenne :	12		12	
Note mini :	7		12	
Note maxi :	17		12	

6 - EPREUVE FACULTATIVE PORTANT SUR LE TRAITEMENT AUTOMATISE DE L'INFORMATION

Cette épreuve, abrogée par le décret n°94-1229 du 30 décembre 1994, paru au Journal officiel du 3 janvier 1995, avait lieu pour la dernière fois.

Il apparaît clairement que deux types d'étudiants se présentaient à cette épreuve :

- certains candidats tentant l'épreuve sans connaissances très précises,
- les autres ayant une " culture informatique " très étendue.

La dispersion des notes reflète bien cette disparité des candidats.

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits :	55	15
Nombre de présents :	52	15
Moyenne :	12,2	12,4
Note mini :	3	8
Note maxi :	20	17

7 - L'ADMISSION

On trouvera dans les tableaux statistiques relatifs à chaque concours les données concernant les admis.

Les **25** candidats admis au concours externe ont obtenu un total de points compris entre 149/200 et 125,25/200, les **12** candidats inscrits sur la liste complémentaire, un total entre 125/200 et 119/200 (inclus).

Les **6** candidats admis au concours interne ont obtenu un total de points compris entre 149/200 et 124/200.

IV - TABLEAUX STATISTIQUES

1. CONCOURS EXTERNE

1.1 Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste c.	
Hommes	377	23,98 %	29	25,66 %	9	36 %	3	25 %
Femmes	1195	76,02 %	84	74,34 %	16	64 %	9	75 %
Total	1572		113		25		12	

1.2 Répartition par date de naissance.

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste c.
Plus de 45 ans	1947	1	0	0	0
	1948	4	0	0	0
	1949	5	0	0	0
Sous-total		10	0	0	0
		0,64 %			

	1950	4	0	0	0
De 41 à 45 ans	1951	3	0	0	0
	1952	5	0	0	0
	1953	6	1	0	0
	1954	6	0	0	0
Sous-total		24	1	0	0
		1,53 %	0,88 %		

	1955	3	0	0	0
De 36 à 40 ans	1956	7	0	0	0
	1957	2	0	0	0
	1958	6	0	0	0
	1959	22	1	0	0
Sous-total		40	1	0	0
		2,54 %	0,88 %		

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste c.
De 31 à 35 ans	1960	25	3	1	0
	1961	28	2	0	0
	1962	39	6	1	1
	1963	41	5	2	1
	1964	58	2	0	0
Sous-total		191	18	4	2
		12,15 %	15,93 %	16 %	16,67 %

	1965	66	5	1	0
De 26 à 30 ans	1966	95	4	1	0
	1967	125	7	2	1
	1968	146	7	4	0
	1969	204	6	1	0
Sous-total		636	29	9	1
		40,46 %	25,66 %	36 %	8,33 %

	1970	209	16	5	3
De 21 à 25 ans	1971	198	24	4	1
	1972	159	18	1	5
	1973	96	5	2	0
	1974	9	1	0	0
Sous-total		671	64	12	9
		42,68 %	56,64 %	48 %	75 %
TOTAL		1572	113	25	12

2.3.Répartition par diplôme et par spécialité

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste c.
Dispensés de diplôme	2	0,13 %	0	0
BAC3 LA	246	15	2	0
BAC3 SH	180	2	1	0
BAC3 SJ	72	7	2	0
BAC3 SI	9	0	0	0
BAC3 SN	3	0	0	0
BAC3 ST	3	1	0	1
Sous-total	513	32,63 %	25	22,12 %
BAC4 LA	328	28	4	3
BAC4 SJ	116	13	4	4
BAC4 SH	203	12	2	1
BAC4 SI	22	0	0	0
BAC4 SN	5	0	0	0
BAC4 ST	11	0	0	0
Sous-total	685	43,58 %	53	46,90 %
BAC5 LA	128	17	5	2
BAC5 SH	104	4	1	0
BAC5 SI	10	1	1	0
BAC5 ST	18	1	0	0
BAC5 SJ	72	11	4	1
BAC5 SN	11	0	0	0
Sous-total	343	21,82 %	34	30,09 %
BAC6 SN	6	0	0	0
BAC6 SH	8	0	0	0
BAC6 LA	12	2	0	0
BAC6 ST	1	0	0	0
BAC6 SJ	3	0	0	0
Sous-total	30	1,91 %	2	1,77 %
TOTAL	1572		113	
			25	12

Code des diplômes

- LA** Lettres/histoire de l'art/philosophie/théologie /musicologie/langues, etc.
- SH** Histoire/géographie/psychologie/ethnologie, etc.
- SJ** Droit/économie/gestion/sciences politiques, etc.
- SN** Biologie/physiologie/sciences naturelles/géologie, etc.
- ST** Mathématiques/physique/chimie/informatique/diplômes d'ingénieur, etc.
- SI** Information/ communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au BAC. Ex.: BAC3 = licence ou équivalent.

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste c.	
LA	714	45,48 %	62	54,87 %	11	44 %	5	41,67 %
SH	494	31,46 %	17	15,04 %	3	12 %	1	8,33 %
SJ	263	16,75 %	31	27,43 %	10	40 %	5	41,67 %
SI	41	2,61 %	1	0,88 %	1	4 %	0	
ST	33	2,10 %	2	1,77 %	0		1	8,33 %
SN	25	1,59 %	0		0		0	
TOTAL	1570		113		25		12	

1.4 Répartition par régions

Région/ Département	Inscrits		Admis.		Admis		Liste c.	
ALSACE								
67 Bas-Rhin	7		4		1		1	
68 Haut-Rhin	0		0		0		0	
TOTAL	7	0,45 %	4	3,54 %	1	4 %	1	8,33 %
AQUITAINE								
24 Dordogne	4		0		0		0	
33 Gironde	56		5		0		0	
40 Landes	1		1		0		0	
64 Pyrénées-Atlantiques	8		2		1		0	
TOTAL	69	4,39 %	8	7,08 %	1	4 %	0	
AUVERGNE								
03 Allier	8		4		0		1	
15 Cantal	1		0		0		0	
43 Haute-Loire	3		0		0		0	
63 Puy-de-Dôme	25		1		1		0	
TOTAL	37	2,35 %	5	4,42 %	1	4 %	1	8,33 %
BASSE-NORMANDIE								
14 Calvados	18		3		0		1	
50 Manche	5		0		0		0	
61 Orne	3		0		0		0	
TOTAL	26	1,65 %	3	2,65 %	0		0	
BOURGOGNE								
21 Côte-d'Or	36		1		1		0	
58 Nièvre	4		0		0		0	
71 Saône-et-Loire	9		0		0		0	
89 Yonne	2		0		0		0	
TOTAL	51	3,24 %	1	0,88 %	1	4 %	0	

Région/ Département	Inscrits		Admis.		Admis		Liste c.	
BRETAGNE								
22 Côtes-d'Armor	9		0		0		0	
29 Finistère	31		3		0		0	
35 Ille-et-Vilaine	37		2		0		0	
56 Morbihan	10		1		0		0	
TOTAL	87	5,53 %	6	5,31 %	0		0	
CENTRE								
18 Cher	4		0		0		0	
28 Eure-et-Loir	6		1		1		0	
36 Indre	1		0		0		0	
37 Indre-et-Loire	20		2		0		1	
41 Loir-et-Cher	1		0		0		0	
45 Loiret	8		1		0		0	
TOTAL	40	2,54 %	4	3,54 %	1	4 %	1	8,33 %
CHAMPAGNE								
08 Ardennes	4		0		0		0	
10 Aube	3		0		0		0	
51 Marne	13		2		0		0	
52 Haute-Marne	2		0		0		0	
TOTAL	22	1,40 %	2	1,77 %	0		0	
CORSE								
	1		0		0		0	
TOTAL	1	0,06 %	0		0		0	
FRANCHE-COMTE								
25 Doubs	20		3		1		0	
39 Jura	6		1		0		0	
70 Haute-Saône								
90 Territoire de Belfort	1		0		0		0	
TOTAL	27	1,72 %	4	3,54 %	1	4 %	0	

Région/ Département	Inscrits		Admis.		Admis		Liste c.	
HAUTE-NORMANDIE								
27 Eure	3		0		0		0	
76 Seine-Maritime	13		0		0		0	
TOTAL	16	1,02 %	0		0		0	
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
11 Aude	2		0		0		0	
30 Gard	12		1		0		0	
34 Hérault	26		2		0		1	
48 Lozère								
66 Pyrénées-Orientales	2		0		0		0	
TOTAL	42	2,67 %	3	2,65 %	0		1	8,33 %
LIMOUSIN								
19 Corrèze	2		2		1		0	
23 Creuse	1		0		0		0	
87 Haute-Vienne	9		0		0		0	
TOTAL	12	0,76 %	2	1,77 %	1	4 %	0	
LORRAINE								
54 Meurthe-et-Moselle	5		0		0		0	
55 Meuse	1		0		0		0	
57 Moselle	17		1		0		0	
88 Vosges	4		0		0		0	
TOTAL	27	1,72 %	1	0,88 %	0		0	
MIDI-PYRENEES								
09 Ariège								
12 Aveyron	1		0		0		0	
31 Haute-Garonne	30		2		0		0	

Région/ Département	Inscrits		Admis.		Admis		Liste c.	
32 Gers	2		0		0		0	
46 Lot	1		0		0		0	
65 Hautes-Pyrénées	4		0		0		0	
81 Tarn	4		1		1		0	
82 Tarn-et-Garonne	3		1		0		0	
TOTAL	45	2,86 %	4	3,54 %	1	4 %	0	

NORD

59 Nord	43		2		2		0	
62 Pas-de-Calais	13		0		0		0	
TOTAL	56	3,56 %	2	1,77 %	2	8 %	0	

PAYS DE LA LOIRE

44 Loire-Atlantique	26		1		0		1	
49 Maine-et-Loire	13		0		0		0	
53 Mayenne	1		0		0		0	
72 Sarthe	9		0		0		0	
85 Vendée	8		1		0		1	
TOTAL	57	3,63 %	2	1,77 %	0		2	16,67 %

PICARDIE

02 Aisne	5		0		0		0	
60 Oise	9		0		0		0	
80 Somme	15		0		0		0	
TOTAL	29	1,84 %	0		0		0	

POITOU-CHARENTES

16 Charente	4		0		0		0	
17 Charente-Maritime	7		0		0		0	
79 Deux-Sèvres	2		0		0		0	
86 Vienne	15		0		0		0	
TOTAL	28	1,78 %	0		0		0	

Région/ Département	Inscrits		Admis.		Admis		Liste c.	
PROVENCE-COTE D'AZUR								
04 Alpes-de-Hte-Provence	2		0		0		0	
05 Hautes-Alpes								
06 Alpes-Maritimes	9		1		0		0	
13 Bouches-du-Rhône	61		2		1		0	
83 Var	15		1		1		0	
84 Vaucluse	4		2		1		1	
TOTAL	91	5,79 %	6	5,31 %	3	12 %	1	8,33 %
ILE DE FRANCE								
75 Ville-de-Paris	250		20		6		2	
77 Seine-et-Marne	14		3		0		0	
78 Yvelines	33		1		0		0	
91 Essonne	24		1		0		0	
92 Hauts-de-Seine	55		4		0		0	
93 Seine-Saint-Denis	23		2		0		0	
94 Val-de-Marne	33		2		0		0	
95 Val-d'Oise	19		0		0		0	
TOTAL	451	28,69 %	33	29,20 %	6	24 %	2	16,67 %
RHONE-ALPES								
01 Ain	11		2		1		0	
07 Ardèche	5		1		0		0	
26 Drôme	13		0		0		0	
38 Isère	52		5		0		1	
42 Loire	40		1		0		0	
69 Rhône	161		14		5		1	
73 Savoie	5		0		0		0	
74 Haute-Savoie	12		0		0		0	
TOTAL	299	19,02 %	23	20,35 %	6	24 %	2	16,67 %

Région/ Département	Inscrits		Admis.		Admis		Liste c.	
DOM-TOM								
	5		0		0		0	
TOTAL	5	0,32 %	0		0		0	
ARMEES								
	3		0		0		0	
TOTAL	3	0,19 %	0		0		0	

1.5 Résultats des admissibles et des admis aux épreuves écrites

	Admissibles 113	Admis 25	Liste complémentaire 12
Composition			
Moyenne :	11,43	12,88	11,66
Note mini :	7	9	9
Note maxi :	16	16	14
Note de Synthèse			
Moyenne :	12,75	11,96	12,5
Note mini :	7	7,5	7
Note maxi :	18	17	18
Lettres & Arts			
Nombre d'inscrits :	65	12	6
Moyenne :	12,82	11,5	13,92
Note mini :	7,5	7,5	11
Note maxi :	18	16	18
Sciences humaines			
Nombre d'inscrits :	23	4	2
Moyenne :	12,46	11,75	8,75
Note mini :	7	9,5	7
Note maxi :	16	14	10,5
Sciences juridiques			
Nombre d'inscrits :	23	9	3
Moyenne :	12,78	12,67	12
Note mini :	7	11	11
Note maxi :	17	17	13
Sciences et techniques			
Nombre d'inscrits :	2	0	1
Moyenne :	14		13
Note mini :	13		13
Note maxi :	15		13
Sciences de la nature et de la vie			
Nombre d'inscrits :	0	0	0
Moyenne :			
Note mini :			
Note maxi :			

Résultats des admissibles et des admis aux épreuves écrites (suite)

	Admissibles 113	Admis 25	Liste compl. 12
Traduction			
Moyenne :	13,54	13,96	13,5
Note mini :	6	7,5	9,5
Note maxi :	19,5	18	18
Anglais			
Nombre d'inscrits :	84	18	9
Moyenne :	13,37	13,39	13,22
Note mini :	6	7,5	9,5
Note maxi :	19,5	18	17
Allemand			
Nombre d'inscrits :	8	2	1
Moyenne :	14,88	16	18
Note mini :	10	15	18
Note maxi :	18	17	18
Espagnol			
Nombre d'inscrits :	9	1	0
Moyenne :	14,11	13	
Note mini :	8	13	
Note maxi :	18	13	
Italien			
Nombre d'inscrits :	1	1	0
Moyenne :	18	18	
Note mini :	18	18	
Note maxi :	18	18	
Russe			
Nombre d'inscrits :	0	0	0
Moyenne :			
Note mini :			
Note maxi :			
Latin			
Nombre d'inscrits :	8	2	2
Moyenne :	13	16	12,5
Note mini :	9,5	16	9,5
Note maxi :	16	16	15,5
Grec ancien			
Nombre d'inscrits :	3	1	0
Moyenne :	13,33	13	
Note mini :	11	13	
Note maxi :	16	13	

1.6 Résultats des admis aux épreuves orales

	Admis 25	Liste compl. 12
Culture Générale		
Moyenne :	13,6	11,16
Note mini :	11	9
Note maxi :	18	14
Langue / Commentaire		
Moyenne :	14,91	13,23
Note mini :	8,25	8,25
Note maxi :	19	18
Anglais		
Nombre d'inscrits :	1	1
Moyenne :	15	15
Note mini :	15	15
Note maxi :	15	15
Allemand		
Nombre d'inscrits :	2	4
Moyenne :	16	12,13
Note mini :	13	8,25
Note maxi :	19	18
Espagnol		0
Nombre d'inscrits :	2	
Moyenne :	10,63	
Note mini :	8,25	
Note maxi :	13	
Italien		
Nombre d'inscrits :	0	1
Moyenne :		11,5
Note mini :		11,5
Note maxi :		11,5
Russe		
Nombre d'inscrits :	1	0
Moyenne :	17	
Note mini :	17	
Note maxi :	17	
Commentaire administratif		
Nombre d'inscrits :	14	4
Moyenne :	15,54	14,44
Note mini :	12	11
Note maxi :	18	17,25
Commentaire scientifique		
Nombre d'inscrits :	5	2
Moyenne :	14	13
Note mini :	11	12
Note maxi :	16	14
Informatique		
Nombre d'inscrits :	16	6
Moyenne :	14,125	11,83
Note mini :	7	3
Note maxi :	20	17

2. CONCOURS INTERNE

2.1 Répartition par sexe.

	Inscrits		Admissibles		Admis	
Hommes	14	25 %	3	16,66 %	2	33,33 %
Femmes	42	75 %	15	83,33 %	4	66,66 %
Total	56		18		6	

2.2 Répartition par date de naissance.

	Année	Inscrits		Admissibles		Admis	
	1947	4		1		1	
Plus de 45 ans	1948	4		0		0	
	1949	1		1		0	
Sous-total		9	16,07 %	2	11,11 %	1	16,67 %

	1950	4		2		1	
	1951	4		2		1	
De 41 à 45 ans	1952	3		0		0	
	1953	2		1		0	
	1954	5		4		1	
Sous-total		18	32,14 %	9	50,00 %	3	50,00 %

	Année	Inscrits		Admissibles		Admis	
	1955	3		1		0	
	1956	2		0		0	
De 36 à 40 ans	1957	5		0		0	
	1958	3		2		1	
	1959	2		1		0	
Sous-total		15	26,79 %	4	22,22 %	1	16,67 %

	1960	2		0		0	
	1961	3		0		0	
De 31 à 35 ans	1962	2		0		0	
	1963	3		0		0	
	1964	1		1		0	
Sous-total		11	19,64 %	1	5,56 %	0	

De 26 à 30 ans	1965	3		2		1	
Sous-total		3	5,36 %	2	11,11 %	1	16,67 %
TOTAL		46		18		6	

2.3 Répartition par diplôme et par spécialité.

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis	
non renseigné	11	19,64 %	4	22,22 %	1	16,67 %
BAC3 LA	15		4		2	
BAC3 SH	6		0		0	
Sous-total	21	37,50 %	4	22,22 %	2	33,33 %
BAC4 SH	3		0		0	
BAC4 LA	8		4		1	
BAC4 ST	1		0		0	
Sous-total	12	21,43 %	4	22,22 %	1	16,67 %
BAC5 LA	5		3		0	
BAC5 SH	3		2		1	
BAC5 ST	2		1		1	
Sous-total	10	17,86 %	6	33,33 %	2	33,33 %
BAC6 LA	1		0		0	
BAC6 SH	1		0		0	
Sous-total	2	3,57 %	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL	56		18		6	

Code des diplômes

LA	Lettres/histoire de l'art/philosophie/théologie/musicologie/langues, etc.
SH	Histoire/géographie/psychologie/ethnologie, etc.
SJ	Droit/économie/gestion/sciences politiques, etc.
SN	Biologie/physiologie/sciences naturelles/géologie, etc.
ST	Mathématiques/physique/chimie/informatique/diplômes d'ingénieur, etc.
SI	Information/communication

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis	
LA	29	51,79 %	11	61,11 %	3	50,00 %
SH	13	23,21 %	2	11,11 %	1	16,67 %
ST	3	5,36 %	1	5,56 %	1	16,67 %
TOTAL	45		14		5	

2.4 Répartition par grade

Grades	Inscrits		Admissibles		Admis	
BA	34	60,7 %	13	72,2 %	3	50 %
BAP	3	5,35 %	1	5,5 %	1	16,6 %
BAS	7	12,5 %	2	11,1 %	1	16,6 %
Agents non titul.	7	12,5 %	0		0	
BIB	5	8,92 %	2	11,1 %	1	16,6 %
TOTAL	56		18		6	

2.5 Répartition par type d'établissement.

Établissement	Inscrits		Admissibles		Admis	
BNF	23	41 %	8	44,44 %	2	33,3 %
BU	21	37,5 %	7	38,88 %	2	33,3 %
BPI	3	5,35 %	1	5,5 %	1	16,6 %
BGE	1	1,8 %	0		0	
CFCB	1	1,8 %	1	5,5 %	1	16,6 %
AUT	6	10,7 %	1	5,5 %	0	
DLL	1	1,8 %	0		0	
TOTAL	56		18		6	

2.6 Répartition par région

Régions	Départ.	Inscrits	Admissibles	Admis
BRETAGNE	35-Ille-et-Vilaine	1	1	0
CHAMPAGNE	51-Marne	1	0	0
LANGUEDOC-ROUSSILLON	11-Aude	1	0	0
	66-Pyrénées orientales	1	0	0
LORRAINE	57-Moselle	1	0	0
MIDI-PYRENEES	82-Tarn-etGaronne	1	0	0
NORD	59-Nord	1	1	0
POITOU-CHARENTES	86-Vienne	2	0	0
PROVENCE-COTE D'AZUR	13-Bouches-du- Rhône	1	0	0
ILE DE FRANCE	75-Ville-de-Paris	42	15	6
	92-Hts-de-Seine	1	0	0
	93-Seine-St-Denis	1	0	0
RHONE-ALPES	73-Savoie	1	1	0
DOM-TOM	97	1	0	0
TOTAL GENERAL		56	18	6

2.7 Résultats des admissibles et des admis aux épreuves écrites

	Admissibles 18	Admis 6
Composition		
Moyenne :	11,77	13,66
Note mini :	6	7
Note maxi :	17	17
Note de synthèse		
Moyenne :	12,22	12,66
Note mini :	10	11
Note maxi :	15	15

2. 8 Résultats des admis aux épreuves orales

	Admis 6
Culture Générale	
Moyenne :	11,16
Note mini :	8
Note maxi :	15
Langue	
Moyenne :	15,16
Note mini :	12
Note maxi :	17
Anglais	
Nombre d'inscrits :	4
Moyenne :	15,5
Note mini :	15
Note maxi :	16
Allemand	
Nombre d'inscrits :	1
Moyenne :	17
Note mini :	17
Note maxi :	17
Russe	
Nombre d'inscrits :	1
Moyenne :	12
Note mini :	12
Note maxi :	12
Informatique	
Nombre d'inscrits :	6
Moyenne :	14,16
Note mini :	8
Note maxi :	17

V – SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS INTERNE

COMPOSITION

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Estimez-vous que la puissance économique façonne la culture ?

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'Ecole nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXERNE

COMPOSITION

(Durée : 5 heures – coefficient : 2)

La commémoration.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS INTERNE

Note de synthèse

(Durée : 4 heures – coefficient : 3)

Votre autorité de tutelle vous transmet des documents ci-joints et vous demande d'en tirer une note de synthèse sur les politiques d'acquisition dans les bibliothèques (4 pages maximum).

Documents joints :

Document 1. – Catherine PETIT, « Choisir des livres scientifiques pour enfants ». *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1993, n° 161.

Document 2. – Claude JOLY, « La bibliothèque de la Sorbonne et sa politique documentaire ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 3.

Document 3. – Madeleine DELOULE, « La nouveauté romanesque dans les bibliothèques ». *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1993, n° 161.

Document 4. – Laurence SANTANTONIOS, « Si vous voulez ce roman, il vaut mieux aller en librairie ». *Livres-Hebdo*, 7 octobre 1994, n° 131.

Document 5. – Suzanne JOUGUELET, « Réorienter une politique documentaire ». *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1993, n° 161.

Document 6. – Bertrand CALENGE, « Le processus d'acquisition ». *Les politiques d'acquisition*. Editions du Cercle de la Librairie, 1994.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

**Note de synthèse
lettres et art**

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les **lettres et art** (4 pages maximum).

Dossier à examiner : **La protection du patrimoine.**

Documents joints :

Document 1. – Pierre NORA, Patrimoine et mémoire. *Patrimoine et société contemporaine*, actes du Forum du Patrimoine, 7-11 octobre 1987. Cité des Sciences et de l'industrie de Paris-La Villette, 1988.

Document 2. – Discours de Jacques TOUBON, ministre de la Culture et de la Francophonie, le 4 septembre 1993 à Bourges.

Document 3. – Michel COLARDELLE, « La dimension économique du patrimoine culturel ». *Patrimoine, atout de développement*. © Presses Universitaires de Lyon, 1992.

Document 4. – Jean-René GABORIT et Pierre DUREY, « L'année du patrimoine ». *Universalia*, Encyclopaedia Universalis, 1981.

Document 5. – Edouard POMMIER, « Prolifération du musée ». *Le Débat*, mai-août 1991, n°65.

Document 6. – E. ROUX (de), « Explorer, protéger, occuper ». *Le Monde*, 16 septembre 1993.

Document 7. – « La fièvre des musées ». *Le Monde*, 2 février 1993

Document 8. – « Le Cercle des Partenaires du Patrimoine ». Supplément à *La Lettre d'information du ministère de la Culture et de la Francophonie*, 2 juin 1994, n°369.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

**Note de synthèse
sciences humaines et sociales**

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les **sciences humaines et sociales** (4 pages maximum).

Dossier à examiner : **L'insertion de la jeunesse dans la société française.**

Documents joints :

Document 1. – Jack GOODY, « Le Choc des modernités », préface de *l'Histoire de la famille*, t. II, Paris, A. Colin, 1986.

Document 2. – « Emploi et chômage ». *L'état de la France 1994-1995*, La Découverte, 1994.

Document 3. – « Mobilité sociale : 60 % des fils de cadres sont eux-mêmes cadres ». *L'état de la France 1994-1995*, La Découverte, 1994.

Document 4. – Jean-Luc HELLER, Eric JIN-LAMBERT, « Les jeunes entre l'école et l'emploi ». *Données sociales 1990*, Paris, INSEE, 1990.

Document 5. – « Jeunes en situation précaire », *Le Monde*, 11 mai 1994.

Document 6. – « Une génération déclassée ». *Le Monde*, 18 mars 1994.

Document 7. – Michel PIALOUX, « Transformations scolaires et déceptions collectives », « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26/27, mars-avril 1979.

Document 9. – André COUTIN, « France : génération spontanée ». *La Raison des jeunes*, Robert Laffont, 1991.

Document 10. – Pierre BOURDIEU, « De quoi parle-t-on quand on parle du “problème de la jeunesse” ? ». *Les jeunes et les autres : contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes*, colloque tenu à Paris les 9 et 10 décembre 1985, Vaucresson, Centre de recherches interdisciplinaires de Vaucresson, 1986.

Document 11. – Gérard BARDY, « Les atouts de la renaissance ». *Génération galère : 8 millions de jeunes dans la tourmente*, Albin Michel, 1993.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

**Note de synthèse
sciences juridiques, économiques
et politiques**

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les **sciences juridiques, économiques et politiques** (4 pages maximum).

Dossier à examiner : **L'élargissement de l'Union européenne.**

Documents joints :

Document 1. – Jacques-André, TRINE, « L'Europe : approfondissement et/ou élargissement ? Une table ronde de Futuribles International ». *Futuribles*, n° 174, mars 1993.

Document 2. – Christian LEQUESNE, « Les perspectives institutionnelles d'une union élargie ». *Pouvoirs*, 1994, n°69.

Document 3. – « La politique étrangère de la France ». Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, devant l'Institut royal des relations internationales. *Textes et documents, Studia Diplomatica*, Bruxelles, Institut royal des relations internationales, mai-juin 1994, n° 3, p. 3-14.

Document 4. – Gérard SOULIER, « Union européenne et Communauté(s) européenne(s) ». *Recueil Dalloz Sirey*, 16 juin 1994.

Document 5. – Michel DEWIT et Philippe JOURET, « L'élargissement et les finances publiques de l'Union européenne ». *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, juillet-août 1994, n° 380.

Document 6. – Lucas DELATTRE, « Après les dirigeants français, les chrétiens-démocrates se prononcent pour une Europe à géométrie variable ». *Le Monde*, 3 septembre 1994.

Document 7. – Daniel VERNET, « Le testament européen de Jacques Delors ». *Le Monde*, 29 octobre 1994.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

**Note de synthèse
sciences de la nature et de la vie**

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les **sciences de la nature et de la vie** (4 pages maximum).

Dossier à examiner : **La biologie moléculaire et l'origine de l'homme.**

Documents joints :

Document 1. – Pierre DARLU et Pascal TASSY, « L'ADN, l'Afrique et l'homme ». *La Recherche*, juillet-août 1987.

Document 2. – Roger LEWIN, « La naissance de l'anthropologie moléculaire ». *La Recherche*, octobre 1991.

Document 3. – Pierre DARLU, « Eve cherche toujours ses origines ». *La Recherche*, octobre 1992.

Document 4. – Geoffrey CLARK, « Origine de l'homme : le dialogue de sourds ». *La Recherche*, mars 1994.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

**Note de synthèse
sciences exactes et techniques**

(Durée : 4 heures – coefficient : 2)

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les **sciences exactes et techniques** (4 pages maximum).

Dossier à examiner : **La révolution du virtuel.**

Documents joints :

Document 1. – « Le virtuel, évolution ou révolution ? » Entretien avec Philippe QUEAU. *La Recherche*, mai 1994.

Document 2. – Jean SEGURA et Véronique GODE, « Les jeux virtuels ». *La Recherche*, mai 1994.

Document 3. – Franck BARNU, « Programmer le virtuel ». *La Recherche*, mai 1994.

Document 4. – Raymond FOURNIER et Cyril THIBOUT, « La télérobotique à l'heure du virtuel ». *La Recherche*, mai 1994.

Document 5. – Carl-Eugène LOEFFLER, « Rencontres dans le virtuel ». *La Recherche*, mai 1994.

Document 6. – Jean SEGURA et Véronique GODE, « Les jeux virtuels ». *La Recherche*, mai 1994.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

TRADUCTION

(Durée : 3 heures – coefficient : 1)

Les candidats noteront, en en tête de la copie, la langue choisie au moment de leur inscription au concours (tout changement d'option de langue au moment des épreuves entraînerait l'annulation de la copie).

Documents joints :

Anglais. – Daphne DU MAURIER, *The Apple Tree, a short novel and some stories*. London, Gollancz 1952.

Allemand. – Elias CANETTI, « Gegen die Historiker ». *Die Provinz des Menschen, Aufzeichnungen 1942-1972*. © 1973 Carl Hanser Verlag München Wien.

Espagnol. – Fernando SAVATER, « Venenos ». *El País*, samedi 5 de novembre de 1994.

Italien. – Vincenzo CERAMI, *La Lepre*, Garzanti.

Latin. – PLINIE, *Histoire naturelle*, 35, 9-11. Les Belles Lettres.

Grec. – EURIPIDE, *Electre insulte le cadavre d'Egisthe*. Les Belles Lettres.

Russe. – Vladimir MAKANINE, *Le retardataire*, 1987.

VI – SUJETS DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Concours d'entrée à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Session 1995

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE

Conversation avec le jury

(Préparation : 30 minutes, commentaire : 10 minutes environ,
conversation : 20 minutes)
(coefficient : 3 pour les internes – 4 pour les externes)

Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte court ou d'une citation tirée au sort au début de l'épreuve.

Quelques sujets :

- Roland BARTHES, *Mythologies. Iconographie de l'abbé Pierre*, Le Seuil, 1957.
- Edgar MORIN, *La Méthode 1 : la nature de la nature*, Le Seuil, 1977.
- Albert CAMUS, *Carnets III*. Éditions Gallimard, 1989.
- Jean-Joseph Goux. « Cash, check or charge ? ». *Communications*, n°50, Le Seuil, 1989.
- Régis DEBRAY, extrait de l'entretien avec Daniel Bournoux. *Le courrier de l'UNESCO*. Février 1995.
- François MITTERRAND, *Elie Wiesel. Mémoire à deux voix*. Odile Jacob, 1995.
- Gérard LEBLANC, « Happy ending ? Scénarios de la vie ordinaire ». *Esprit*, janvier 1993.
- Michel Serres. *Le contrat naturel*. Éditions Bourin-Julliard, 1990.
- Henry-David THOREAU, *La désobéissance civile – 1848*. Société nouvelle des éditions Pauvert, 1968.
- Antonin ARTHAUD, *Le théâtre et son double*. Éditions Gallimard, 1938.
- Michel de MONTAIGNE, *Essais*.
- Nicolas MACHIAVEL, *Histoires florentines*, 1469-1527.
- Emil ROUSSEAU, *Lettres écrites de la Montagne*. IX, Rey, Amsterdam, 1764, p. 209.

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

- - - - -

CONCOURS EXTERNE

- - - - -

**Résumé et commentaire
d'un texte administratif**

(Préparation : 30 minutes, interrogation : 20 minutes - coefficient : 1)

- - - - -

Résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique ou administratif au choix du candidat.

Quelques sujets :

– « Loi relative à l'emploi de la langue française ». *Journal officiel de la République française*, Décision, n° 94-345 DC, 29 juillet 1994, p. 11240-11242.

– « Loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 relative à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'Éducation nationale ». *Journal officiel de la République française*, 21 juillet 1992, p. 9734-9735.

– « Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ». *Journal officiel de la République française*, 8 février 1992, p. 2064.

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

**Résumé et commentaire
d'un texte scientifique**

(Préparation : 30 minutes, interrogation : 20 minutes - coefficient : 1)

Résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique ou administratif au choix du candidat.

Quelques sujets :

– Valérie BORDE, « La Forêt joue cartes sur table ». *La Recherche*, novembre 1993, volume 24, n° 259.

– Françoise SIRI, « Von Neumann et la genèse des sciences cognitives ». *La Recherche*, mars 1993, volume 24, n° 252.

– Laurent MUCCHIELLI, « La morale de l'homme primitif et les anthropologues du XIX^e siècle ». *La Recherche*, mars 1994, volume 25, n° 263.

– Sentob SARAGOSTI, « Comment le virus du sida déjoue les pièges qui lui sont tendus ». *La Recherche*, avril 1995, volume 26, n° 275.

**Concours d'entrée
à l'École nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS INTERNE

LANGUE ÉTRANGÈRE

(Préparation : 30 minutes, traduction : 10 minutes, conversation : 20
minutes, coefficient : 2)

Résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique ou administratif au choix du candidat.

Anglais

– Sean O'NEILL, Caorline DAVLES, « Do women need extra help to succeed ? ». *The weekly telegraph*, 25th October 1994.

Allemand

– « Der Traum von elektronischen Übersetzer ». *Dier Welt*, 21. März 1992.

Russe

– Extrait, *Les Nouvelles de Moscou*, 17 juillet 1994.

**Concours d'entrée
à l'Ecole nationale supérieure des sciences de
l'information
et des bibliothèques**

Session 1995

CONCOURS EXTERNE

LANGUE ÉTRANGÈRE

(Préparation : 30 minutes, traduction : 10 minutes, conversation : 20
minutes, coefficient : 2)

Résumé et commentaire d'un texte de caractère scientifique ou administratif au choix du candidat.

Anglais

– Martin BRIGHT, « The kids from Hackney ». *The guardian*, 30th January 1994.

Allemand

– Peter-G. AGATHAKIS, « In allen sättern gerecht ». *Der Standard*, 3. Mai 1992.

Espagnol

– Isabel FERRER, « La historia britànica recupera a sus heroínas ». *El País*, 3 de mayo de 1995.

Italien

– Giuliano AMATO, « Giudici all'americana ? ». *Panorama*, 14 Gennaio 1994.

Russe

– Extrait, *Koultoura*, avril 1994.